



Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul
Board of Governors of Saint Paul University

Le 20 octobre 2021

October 20, 2021

PROCÈS-VERBAL
MINUTES

Membres présents

J.-M. Barrette, N. Beaulieu, C. Beauvais, S. Boutiyeb, A. Jastrzebski, M.-M. Laferrière, M.-J. Martel, M. McLellan, M. Moriarty, D. Perrin, F. Reardon, G. Rixon, M. Tassé, D. Upton, D. Winkler

Membre excusée

B. MacLellan

Secrétaire de séance

Marie de Barros

Avant de commencer, la rectrice désire souligner que la réunion se tient sur des territoires autochtones non cédés.

M.-M. Laferrière demande à D. Winkler de prononcer la prière d'ouverture.

Le secrétaire général intérimaire, M. McLellan, confirme que la réunion est proprement constituée et qu'il y a quorum.

1. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour.

Sur motion dûment présentée par D. Upton et appuyée par S. Boutiyeb, il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION

3. Présentation

3.1 États financiers vérifiés de l'Université Saint-Paul

N. Beaulieu, vice-recteur à l'administration, présente Francis Séguin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Il mentionne que les états financiers ont déjà été présentés et approuvés par le comité d'audit. Il ajoute qu'une analyse en a également été faite lors de la réunion du comité des finances et il invite les membres à poser des questions s'ils ont besoin de plus d'éclaircissements.

Il fait le point sur les grandes lignes des états financiers, notamment sur les produits et les charges de l'exercice.

3.2 États financiers vérifiés du régime de retraite de l'USP

F. Séguin revoit les états financiers vérifiés du régime de retraite de l'Université Saint-Paul avec les membres du Bureau des gouverneurs.

Il souligne qu'il y a deux composantes dans le régime de retraite : les régimes à prestations déterminées et ceux à cotisation déterminée; les employés participent à l'une ou l'autre des composantes. Dans le régime à cotisation déterminée, l'employé paie sa cotisation et l'employeur, de son côté, offre la somme équivalente à la cotisation de l'employé; ce dernier est le seul responsable des risques. En revanche, dans le régime à prestations déterminées auquel l'employé et l'employeur contribuent, l'employeur doit prendre en charge les éventuelles pertes et effectuer des cotisations supplémentaires.

Il explique les raisons du changement important qui apparaît dans le régime de retraite au 30 avril 2021 : les placements ayant augmenté, les valeurs des régimes de retraite augmentent en conséquence.

L'Université Saint-Paul va devoir financer le déficit à hauteur de 2,2 millions de dollars. Une évaluation actuarielle doit être soumise aux autorités de réglementation tous les trois ans. L'actuaire déterminera par la suite le montant des cotisations supplémentaires qu'il faudra verser pour couvrir le déficit.

Les autres pertes constatées dans le bilan correspondent à la différence entre le provisionnel et le réel.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

La présidente indique que les articles 4 à 13 figurent à l'ordre du jour de consentement. Elle mentionne que, si un membre souhaite discuter d'un sujet, l'article en question sera retiré et qu'il fera l'objet d'une discussion immédiatement après le dernier article.

D. Perrin demande de retirer le procès-verbal du 9 juin pour discussion ultérieure. Selon lui, la conversation qui a eu lieu le 9 juin n'a pas été rapportée correctement à l'article 12 du procès-verbal. Il rappelle qu'il y a quelques années, le Bureau des gouverneurs avait ajouté dans le règlement interne que le président du Bureau des gouverneurs pourrait être élu deux fois pour deux termes de deux ans chacun; après quoi la personne ne serait pas éligible pour un troisième mandat. Il tient à soulever ce point pour éviter que les membres du Bureau des gouverneurs aient à régler ce problème plus tard et aussi pour qu'ils puissent fonctionner sur la base de principes établis.

J.-M. Barrette propose d'attendre 2023 pour examiner le sujet, à savoir si le mandat de la présidente du Bureau des gouverneurs peut être renouvelé pour une année.

M.-J. Martel souligne qu'il faudra laisser ce travail au soin du Comité de gouvernance et de nominations qui, par la suite, fera part de sa proposition ou de sa décision au Bureau des gouverneurs avant les élections de 2023.

M.-M. Laferrière mentionne que le but aujourd'hui est de faire en sorte que le procès-verbal reflète ce qui a été discuté lors de la réunion du 9 juin dernier.

C. Beauvais présente le document et M.-M. Laferrière en fait lecture. Le règlement stipule que « *le mandat du président est d'une durée habituelle de deux ans renouvelables. Les années de service du président sont incluses dans la durée du mandat d'un membre, le président ne peut siéger à nouveau comme membre externe même s'il n'a pas atteint le nombre maximal d'années de service.* »

La présidente demande à J.-M. Barrette de présenter sa proposition.

Sur motion dûment présentée par J.-M. Barrette et appuyée par M.-J. Martel, il est résolu

QUE le Bureau des gouverneurs attende l'année 2023 avant de déterminer si le mandat de la présidente en poste peut être renouvelé pour une autre année afin d'atteindre un total de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Perrin ajoute que la gouvernance requiert que les prises de décision soient fondées sur des principes et des règles établis, sans tenir compte des situations particulières. Il soutient toutefois l'idée de demander au Comité de gouvernance et de nominations d'étudier le sujet et de communiquer sa décision aux membres du Bureau des gouverneurs avant les élections relatives à la présidence du Bureau des gouverneurs.

M.-J. Martel pense que de telles demandes devraient être adressées avant la réunion afin que des recherches soient faites; cela réduirait considérablement le temps de discussion lors de la rencontre.

D. Perrin propose que la phrase « *D. Perrin et F. Reardon soulignent qu'il est important d'inscrire dans le procès-verbal de cette réunion que, si M.-M. Laferrière brigue un troisième mandat, la durée de ce mandat ne pourra être que d'un an* » soit retirée de l'article 12 du procès-verbal du 9 juin.

G. Rixon propose de supprimer la phrase afin de pouvoir avancer sur les autres sujets de la réunion.

M.-J. Martel suggère que le Comité de gouvernance et de nominations étudie la question et que celle-ci soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau des gouverneurs pour discussion.

Sur motion dûment présentée par D. Perrin et appuyée par G. Rixon, il est résolu

QUE le Bureau des gouverneurs approuve la suppression de la phrase « *D. Perrin et F. Reardon soulignent qu'il est important d'inscrire dans le procès-verbal de cette réunion que, si M.-M. Laferrière brigue un troisième mandat, la durée de ce mandat ne pourra être que d'un an* » de l'article 12 du procès-verbal du 9 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Perrin émet le souhait d'inclure une phrase à l'article 17 du procès-verbal du 9 juin indiquant qu'auparavant, nous avons opté pour les grandes lignes du Code Morin, mais que maintenant nous l'avons formellement adopté.

F. Reardon ajoute que le Code Morin est, en fait, une série de principes et de procédures qui régissent les assemblées et les réunions des établissements. Les institutions, en général, adaptent les règlements du Code Morin à leur propre situation. Bien que nous ayons maintenu l'esprit du Code Morin, nous allons maintenant l'adapter aux règlements du Bureau des gouverneurs.

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par D. Perrin, il est résolu

QUE soit incluse à l'article 17 du procès-verbal du 9 juin 2021 la phrase suivante : « *Auparavant, nous avons opté pour les grandes lignes du Code Morin, mais maintenant nous l'avons formellement adopté.* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M.-M. Laferrière demande une motion pour approuver l'ordre du jour de consentement.

Sur motion dûment présentée par M. Tassé et appuyée par M. Moriarty, il est résolu

QUE l'ordre du jour de consentement soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approbation du procès-verbal

4.1 Réunions des 9 juin et 5 octobre 2021

5. Procès-verbaux du comité exécutif du 2 juin au 29 septembre 2021

6. Tableau – Interventions de la rectrice

7. Nomination du vice-doyen des Facultés des sciences humaines et de philosophie

8. Modification aux règlements RHR-203 et ASA-409

9. Évaluation des risques 2021-2022

10. Rapport annuel de recherche 2020-2021

11. Rapport annuel en déontologie 2020-2021

12. Nouveautés et défis

13. Articles et rapports

AUX FINS DE DISCUSSION ET D'APPROBATION

14. États financiers vérifiés de l'Université Saint-Paul au 30 avril 2021

Le vice-recteur à l'administration, N. Beaulieu, présente la résolution.

Sur motion dûment présentée par D. Upton et appuyée par M. Tassé, il est résolu

QUE, sur recommandation du comité d'audit, le Bureau des gouverneurs approuve les états financiers vérifiés de l'Université Saint-Paul au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. États financiers vérifiés du régime de retraite de l'Université Saint-Paul au 30 avril 2021

Le vice-recteur à l'administration, N. Beaulieu, présente la résolution.

Sur motion dûment présentée par M. Tassé et appuyée par D. Upton, il est résolu

QUE, sur recommandation du comité d'audit, le Bureau des gouverneurs approuve les états financiers vérifiés du régime de retraite de l'Université Saint-Paul au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Nouveau règlement RHR-228 – Politique de télétravail

La présidente invite F. Reardon à présenter la résolution.

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par C. Beauvais, il est résolu

QUE, sur recommandation du Comité de gouvernance et de nominations, le Bureau des gouverneurs approuve l'adoption du nouveau règlement RHR-228 – *Politique de télétravail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS

17. Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

J.-M. Barrette présente l'offre de programmes prévue en septembre 2022 dans les différentes facultés. Il fait le point sur les programmes qui ne seront pas ouverts et explique les raisons pour lesquelles ceux-ci ne seront pas offerts l'année prochaine.

Un programme en communication sociale ne sera pas offert, car le professeur responsable est en congé sabbatique cette année.

Il y a deux autres programmes qui ne seront pas ouverts, car ils nécessitent des modifications majeures. D'autres encore ne pourront pas être offerts parce qu'on n'a pas réussi à y attirer suffisamment d'étudiants.

Le certificat en éthique et enjeux sociaux contemporains, immigration et intégration, un programme conjoint avec le CHEO pour aider à l'intégration des nouveaux arrivants, ne sera probablement pas ouvert si notre demande de subvention n'aboutit pas.

Tout le deuxième cycle en droit canonique en français ne sera pas offert, car il est très difficile de recruter une clientèle francophone. Nos étudiants sont essentiellement des Américains; il revient moins cher de faire sa licence en droit canonique à Ottawa qu'à l'Université de Washington.

En ce qui concerne la maîtrise en justice sociale et écologie, nous sommes en attente d'une décision du Ministère depuis plus d'un an.

Nous sommes en train de renégocier l'entente avec Broken Bay Institute en Australie pour la licence en droit canonique. Il faudra voir si ce partenariat avec l'institut se poursuivra vu que le programme n'attire pas beaucoup d'étudiants.

D. Perrin demande si la faculté de théologie a les ressources nécessaires pour envisager certaines des possibilités mentionnées dans le développement des programmes.

J.-M. Barrette répond que, pendant la gouvernance de G. Smith en tant que doyen intérimaire, il a fait un tri dans les différents programmes et en a supprimé quelques-uns. Le nouveau doyen, M. Andraos, cherche à consolider et à rationaliser l'offre de cours. Il faut être en mesure d'offrir des programmes avantageux et qui conviennent à tout le monde, notamment à la Faculté de théologie. Outre le parcours normal, il faudrait ajouter des cours qui permettront d'attirer une nouvelle clientèle. Il souligne qu'on a les ressources disponibles et que les professeurs sont très ouverts à travailler dans ce sens.

18. Vice-recteur à l'administration

Le vice-recteur à l'administration souligne que, comme on l'a expliqué lors de la présentation des rapports financiers, la tendance se maintient sur le marché financier bien qu'il y ait eu un ralentissement ces derniers mois.

Les plans afférents aux travaux de l'auditorium ont été finalisés, et les travaux sont en cours. On va lancer un appel d'offres pour toute la partie mécanique : système de chauffage, climatisation, etc.

Il indique que, contrairement aux années précédentes, l'évaluation des risques sera discutée de façon plus régulière et le comité d'audit déterminera la fréquence à laquelle on fera rapport au Bureau des gouverneurs.

Concernant la COVID-19, des mesures ont été mises en place afin de s'assurer que les gens qui fréquentent le campus ont été vaccinés et qu'ils possèdent une preuve de vaccination. Il est prévu d'augmenter le nombre d'étudiants dans les salles de classe sans pour autant atteindre 50 % de la capacité des salles; la distanciation physique sera respectée. Il ajoute que la Santé publique de l'Ontario laisse une certaine marge de manœuvre pour augmenter le nombre d'étudiants dans les salles.

19. Secrétaire général

M. McLellan souligne que trois postes sont vacants au Bureau des gouverneurs; des personnes intéressées nous ont fait parvenir leurs candidatures. Le comité de sélection sera convoqué dans les prochaines semaines et il fera connaître sa recommandation lors de la prochaine réunion du Bureau des gouverneurs.

Il y a quelques jours, nous avons présenté, au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, un projet d'aide aux nouveaux arrivants. Ce programme, en partenariat avec New Life Center of Toronto, permettra à ces derniers de bénéficier d'une formation pour pratiquer rapidement et efficacement dans leur domaine de compétences. Ce projet au coût de

100 000 \$ permettra de former trois cohortes de 15 personnes. C'est la première fois que l'Université Saint-Paul participe à un tel projet. La première cohorte commencera sa formation en janvier 2022.

Nous lancerons un appel de candidatures pour la médaille de Mazenod; les critères de sélection vous seront envoyés dans les meilleurs délais.

Le processus relatif au doctorat honorifique sera également lancé très prochainement. Nous avons déjà une personne sur la liste d'attente; plus d'informations vous seront communiquées lors de la prochaine réunion.

Service Canada nous offre la possibilité de participer à un projet pilote visant à offrir des sessions de formation à nos étudiants afin de les familiariser avec la démarche à suivre pour présenter une demande d'emploi au gouvernement fédéral. L'Association étudiante de l'Université Saint-Paul (SPUSA) participe à ce projet en offrant deux sessions de formation aux étudiants.

Nous avons rencontré des représentants de l'ambassade du Pérou au sujet d'un possible partenariat entre l'Université Saint-Paul et des universités à Lima. L'attaché culturel est venu nous proposer de présenter un film en novembre et en décembre, ce qui nous permettra non seulement de découvrir la culture péruvienne et de mieux comprendre l'histoire des Premières Nations, mais aussi de créer un partenariat culturel.

Une exposition de photos sur les codes de l'Amazonie se tiendra sur le campus de l'Université.

20. Rectrice

C. Beauvais souligne que l'Université Saint-Paul a établi un partenariat avec l'École de la fonction publique du Canada. Le but est d'offrir une formation aux fonctionnaires de sorte qu'ils obtiennent un diplôme universitaire à la fin de leur parcours à l'École de la fonction publique.

Nous avons présenté un projet de 3,5 millions de dollars pour la création de l'École d'écologie intégrale à 75 communautés religieuses; certaines d'entre elles sont intéressées à y apporter leur contribution financière. Nous allons les contacter de façon individuelle afin de déterminer quel pourrait être le montant de leur apport. L'une de ces communautés nous fera parvenir un chèque très bientôt et une autre est en train de réfléchir à la somme qu'elle pourrait nous accorder. Nous sommes assez optimistes quant à la réalisation de ce projet et si notre demande de maîtrise en écologie et en justice sociale est approuvée par le ministère des Collèges et Universités, nous pourrions le mettre en œuvre à l'automne 2022.

La semaine dernière, nous avons fait une demande de subvention de 4 millions de dollars à Patrimoine canadien; nous attendons une réponse de leur part. J.-M. Barrette, P. Bélanger et la rectrice ont travaillé d'arrache-pied afin que cette demande de subvention soit soumise dans le délai imparti.

Nous avons aussi déposé une demande de subvention en infrastructure à Patrimoine canadien, qui est en train de l'évaluer. Nous espérons recevoir un million de dollars pour terminer la rénovation du pavillon Guigues, un projet de 5 millions de dollars.

Nous souhaitons amasser 150 000 \$ pour le projet Social Media Lab. Nous sommes en contact avec une famille qui serait intéressée à financer partiellement ce laboratoire.

L'Université Saint-Paul travaille également au projet *Indigenous Courtyard* d'un montant de 150 000 \$. Nous avons demandé une contribution à une institution financière, mais cette dernière n'a pas souhaité participer au projet.

La discussion concernant la planification stratégique se poursuit avec nos doyens et nos directeurs de service. Le comité de planification universitaire tiendra bientôt une réunion pour discuter des priorités dans la mise en œuvre du plan stratégique. Le Bureau des gouverneurs avait validé le fonds de relance de 3 millions de dollars dont un tiers sera financé par l'Université Saint-Paul. Nous sommes en attente d'une réponse d'autres contributeurs éventuels.

Le processus de sélection d'un vice-recteur à l'administration est en cours. Nous prévoyons qu'il entrera en fonction vers la mi-février ou la fin de février. Le comité de sélection est composé des membres internes de l'Université Saint-Paul dont M. Tassé, membre du Bureau des gouverneurs, et d'un membre externe qui vient de l'école Telfer de l'Université d'Ottawa. Nous prévoyons également démarrer le processus d'embauche du secrétaire général dès le mois de janvier.

21. Rapports des comités

1. Comité de gouvernance et de nominations

F. Reardon souligne que le Comité de gouvernance et de nominations a travaillé sur les sessions d'orientation et de formation des membres du Bureau des gouverneurs. Une version d'une heure et une autre de deux heures de la vidéo sur la session d'orientation sont disponibles sur Dropbox. Nous allons essayer de les séparer afin qu'elles soient plus facilement accessibles. Cette vidéo peut être utilisée pour parfaire le prochain plan de formation des membres du Bureau des gouverneurs.

Nous sommes en train d'analyser comment le Code Morin pourrait être utilisé dans la gestion des assemblées du Bureau des gouverneurs. Nous ferons en sorte que l'évaluation soit bouclée au printemps 2022.

Nous souhaitons poursuivre l'étude relative à la nomination des membres du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa par l'Université Saint-Paul. Bien que le sujet ait été débattu l'année dernière, nous aimerions le présenter au Bureau des gouverneurs de façon plus formelle.

2. Comité des finances

M. Tassé souligne que le comité des finances a examiné le budget de l'Université Saint-Paul, les résultats de l'année et les investissements. En ce qui concerne le budget, tout semble aller; on n'a constaté aucun problème particulier. On a mis en place un suivi budgétaire très serré et des ajustements nécessaires ont été faits afin que les dépenses soient alignées sur les prévisions budgétaires. À chaque rencontre du comité, on s'assure de ne pas avoir de mauvaises surprises. Les seules mauvaises surprises peuvent provenir des investissements en raison des fluctuations du marché. En général, nos résultats de fin d'exercice dépendent de nos résultats d'investissement. Bien qu'on ait observé une baisse récemment, on espère qu'il y aura bientôt une reprise afin que les montants budgétisés reflètent la réalité du marché.

3. Comité d'audit

D. Upton précise que le comité d'audit a consacré du temps à la lecture des états financiers ainsi qu'à l'examen de la gestion des risques. La réunion du comité a été une excellente occasion pour les nouveaux membres de poser des questions précises, notamment sur les états financiers.

FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Levée de la séance

La motion demandant la levée de la séance à 18 h est présentée par M.-J. Martel et appuyée par S. Boutiyeb.

La présidente de séance

Le secrétaire général intérimaire

Marie-Michèle Laferrière

Michael McLellan